



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



Richard PONS
07 62 32 58 07

Délégué syndical national



Patricia LEROY
06 68 24 34 16

Déléguée syndicale nationale adjointe



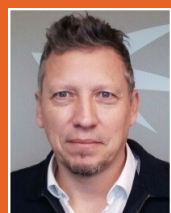
Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35

Déléguée syndicale nationale adjointe



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 58 98

Représentant syndical national



Laurent COURRIER
06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint



Parlons ARGENT

La CFDT, c'est une organisation syndicale et des représentants, à vos côtés, pour défendre vos intérêts.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE.

30 mars 2021

Télétravail & Indemnités : la CFDT négociera les 31 Mars et 07 Avril !



Plus d'infos
à venir...

[A la demande de la CFDT](#), la direction a ouvert des négociations sur la partie financière du Travail à Distance (hors accord Télétravail, renégocié en mai 2021), et nous porterons ces sujets :

- Indemnités pour 2020 et 2021, rétroactives au 17 Mars 2020
- Participation aux frais professionnels (électricité, internet...) et équipement bureautique
- Indemnités frais de repas, pour les salariés sans TR

Info/Intox

BAISSE DES VARIABLES :

La Direction interprète encore une fois les directives européennes !

Alors que [la BCE demande aux banques](#) de : « *payer des bonus aux équipes des réseaux [...] qui touchent actuellement une prime annuelle très modérée* », la Direction acte une baisse des bonus pour tous, se permettant au passage de faire des économies.

Pour la CFDT, les recommandations de la BCE visent d'abord les « gros bonus » des dirigeants, cadres exécutifs, etc... !

La BCE demande aussi aux banques de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires d'ici au 1er octobre au moins.

BNP Paribas va-t-elle être aussi assidue sur le sujet qu'elle l'a été pour baisser votre variable ?

RAPPEL

PRIME « PROJET DES HORAIRES » DE MARS*

Vous le savez, [la CFDT a mobilisé son action tout au long de l'année 2020](#) contre la mise en place en l'état de « Être là pour nos clients », qui entraîne aujourd'hui, malgré cela, une dégradation de vos conditions de travail.

Vous vous étiez d'ailleurs mobilisés massivement le 13 octobre 2020 !

La Direction avait consenti à octroyer une prime aux salariés BDDF qui perdaient des RTT du fait du projet :



Si votre rythme de travail/semaine
**baisse de 1h
ou 1h30**

Si votre rythme de travail/semaine
baisse de 2h

* les cadres au forfait et conseillers avec moins d'un an d'ancienneté n'y sont pas éligibles

Action CFDT en cours

MOTIV' : le malus de la règle « bancassurance » est-il légal ?

- Même si les conseillers ont atteint l'objectif, en fin de quadrimestre, du taux d'implication sur les univers « cœur de métier », ils ne pourront pas prétendre au paiement de l'intégralité de leur prime et à la pleine reconnaissance de leur travail, s'ils n'ont pas réalisé, à minima, 100% de leurs objectifs assurances/dommages ;
- L'impact financier peut aller jusqu'à une perte de 13% de la prime MOTIV' sur le quadrimestre.

Pour la CFDT, sans ambiguïté, c'est NON !

Intervenues auprès de la direction, nous demandons le retrait immédiat de cette règle assimilée à une « sanction pécuniaire illicite ».